

AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE

Marché Compétences Professionnelles : année 2025-2026

PRESENTATION DU METIER / DES METIERS VISES

- ✓ **Domaine** SE QUALIFIER
- ✓ **Code(s) ROME** K2502/K2502/K1606/K1706 / **FORMACODE** 42811/42822/
- ✓ **Descriptif**

L'action de formation AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE propose d'accompagner le public dans un itinéraire de formation complet visant à acquérir tout ou partie des certifications suivantes : SST – TFP APS- SSIAP 1- Habilitation électrique.

- ✓ **Contraintes**

L'accès à l'emploi est réglementé par des conditions de moralité, des conditions d'aptitudes professionnelles et condition physique.

- ✓ **Les emplois / débouchés**

L'agent de prévention et de sécurité a la charge de la protection des personnes et des biens, le secours, la surveillance et la lutte contre l'incendie. Pour exercer il doit être titulaire d'une carte professionnelle délivrée après étude du candidat par les services du CNAPS.

L'agent de service de sécurité incendie et assistance aux personnes a la charge d'assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie au sein des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Immeubles de Grande Hauteur (IGH).

- ✓ **Poursuites de formation**

Après obtention de la carte professionnelle d'agent de prévention et de sécurité évolution possible vers les postes de chef d'équipe, responsable de secteur, et dirigeant d'entreprise de sécurité privée.

Après deux années d'exercice sur le poste d'agent de service sécurité incendie et assistance à personne évolution possible vers le SSIAP2.

PUBLICS

L'action s'adresse à tout candidat disponible et motivé porteur d'un projet validé dans le secteur de la prévention des risques et la protection des biens et des personnes.

Ces candidats, âgés de 16 ans minimum, en recherche d'emploi, prioritairement sans qualification ou dont la qualification est obsolète ou insuffisante pour une insertion professionnelle rapide, sont orientés par l'ensemble des prescripteurs reconnus par la Région (Pôle Emploi, Missions Locales, Cap Emploi, PLIE, LADOM, conseils départementaux, etc.).

PRE-REQUIS

- ✓ **Diplôme obligatoire**

Pour le TFP APS et spécifiquement pour les personnes de nationalité étrangère justifier d'une des certifications suivantes : diplôme national du brevet OU un diplôme ou une certification de niveau 3, OU un test d'évaluation (TEF) OU test de connaissance du français (TCF). (l'arrêté du 8 avril 2022)

- ✓ **Niveau souhaité**

Pour le SSIAP et le TFP APS Validation d'un test de branche obligatoire

- ✓ **Conditions particulières**

Pour le TFP APS , une autorisation préalable délivrée par le CNAPS est exigée.

Pour le SSIAP 1 justifier d'une aptitude physique attestée par un certificat type (annexe 4 de arrêté du 2 mai 2005) de moins de 3 mois précisant qu'il ne présente aucune contre-indication clinique lui interdisant de suivre la formation pratique et théorique.

CONTENUS

Modules professionnels	durée	Modules transversaux - sécurisation des parcours	Durée
SST	14H	Posture professionnelle	0 à 35H
TFP APS	182 H dont 7 H jury	Sécurisation des parcours	0 à 35h
SSIAP 1	74 H dont 7 h jury	Médiation vers l'emploi	0 à 35H
Habilitation électrique	14H		

DEROULEMENT DE LA FORMATION

- ✓ **Lieu de formation** : ACPM 48 avenue Marcel Delprat -13013 Marseille
- ✓ **Dates** du 13/04/2026 au 06/07/2026
- ✓ **Durée** parcours modularisé et individualisé:389h Centre max/ 0 à 35H entreprise
- ✓ **Modalité** (distanciel/présentiel) : Mixte (en application des arrêtés régissant les formations)
- ✓ **Modalité pédagogiques** :

Les acquisitions des compétences et connaissances professionnelles alternent des phases d'apprentissage des connaissances théoriques(30%)et de mises en situation pratiques(70%) effectuées sur plateaux techniques agréés et équipés (Poste central de sécurité, Système Sécurité Incendie, chemin de rondes de 100m, aire essais feux, bacs à feu, extincteurs, générateurs de fumée et Matériels SST. Système de vidéosurveillance...)

- ✓ **Conditions particulières** (stage obligatoires, rattrapage des heures non effectuées)

Le candidat devra se conformer à la totalité des heures de formation fixées par les arrêtés pour se présenter devant le jury d'examen.

CONDITIONS D'ADMISSION

Recrutement : Information collective/ tests de positionnement/ entretien individuel diagnostic

Commission d'admission en formation (CAF) 15 j avant démarrage de l'action.

MODALITES D'EVALUATION

Evaluations des acquis en continu :QCM ; et grilles de suivi et d'évaluation des compétences techniques

-Epreuves certificatives finales : validation des connaissances théoriques sur QCU, mise en situation pratique sur plateau technique en présence de jury professionnels de la branche, délibération du jury.

LIEU ET MODALITE D'INSCRIPTIONS

- ✓ **Coordonnées** Coordinatrice de la filière Prévention Sécurité Madame Pascale NOBILI
✉ pascale.nobili@acpm.eu ☎04-91-07-75-20 ☎
- ✓ **Date limite dépôt de dossier** 2 mois avant entrée en formation
- ✓ **Dates des informations collectives** le 07/01 - 12/01 – 21/01/2026 à partir de 9h00
- ✓ **Référent formation** Pascale NOBILI ✉ pascale.nobili@acpm.eu ☎04-91-07-75-20